



Urgent père d'enfant français

Par Mimir2019

D'origine pakistanaise je suis pere d'enfants français je voudrais savoir si j'ai droit à un titre de parents français alors que j'ai que Drou de visite une semaine sur 2 et je suis hébergé chez un ami.Autorite conjointe

JAI DES FACTURES LA CNi du petit la photocopie du carnet de santé mais pas de factures au nom de la mère ou ordonnance du dr et je ne paie pas pension alimentaire (il y a marqué impecuniosite sur le jugement)et ne verse rien à la mère pour le petit (separe de la mère française.).

Aurais je droit à un récépissé parent enfants francaus que dois je faire?

Depuis 2015 je suis en france .
Merci de vos réponses

Par Mimir2019

Normalement jai droit vu que jai un enfant pouvez vous me dire c urgent ?

Par ESP

B O N J O U R M o n s i e u r

Normalement, tout est ici:

[url=https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais#:~:text=Le%20demandeur%20et%2C%20le%20cas,doit%20%C3%AAtre%20stable%20et%20durable.]https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais#:~:text=Le%20demandeur%20et%2C%20le%20cas,doit%20%C3%AAtre%20stable%20et%20durable.[/url]

Par Mimir2019

Re bonjour

Jai pas compris il faut obligatoirement donner de l'argent la mère ??
Donc je peux avoir droit vu ma situation?

Merci de me répondre maître

Par AGeorges

Bonjour Mimir,

Etre père d'enfant français (par la mère) donne droit à une carte de séjour 'famille' valable un an pour commencer. Cependant, il y a des conditions et notamment de "contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans".

Obtenir cette carte risque donc d'être difficile dans votre cas.

N'oubliez pas que pour certains actes, comme un mariage ou un divorce, la loi ne va pas forcément vérifier si votre présence en France est légale ou pas. Le fait d'avoir eu un jugement avec droit de visite n'implique donc pas forcément que vous ayez droit à un certain statut de "résident" si, sur ce point, vous n'avez pas respecté vos obligations.

Utiliser le motif "famille" n'est donc pas forcément la bonne approche pour vous. Peut-être un titre de séjour temporaire,

puis un travail, puis payer une pension pour l'enfant ... pourrait vous remettre dans des rails plus faciles.